

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Band: 12 (1982)
Heft: 1

Rubrik: Oikoumene : celui qui ne nous classe pas

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Messages

Celui qui ne nous classe pas

Tel journal confessionnel reçoit constamment, dans le courrier qui lui est adressé par ses lecteurs, des reproches contradictoires. Le même jour, les uns l'accusent d'être devenu une publication socialiste, voire communiste, tandis que les autres considèrent les rédacteurs comme d'indécrottables

«bourgeois». Correspondance d'autant plus infondée que l'équipe responsable, voulant se mettre au service de la communauté chrétienne, ne peut donc octroyer ses faveurs à aucun parti politique, puisque des chrétiens se retrouvent dans chacun — ou presque — des partis.

Tel homme est particulièrement sensible aux problèmes du tiers monde et de sa misère. Du coup, il essaye le reproche de ne pas être un patriote convaincu, suffisamment fidèle à sa patrie. Tel autre remplit son devoir de citoyen en accomplissant son service militaire, y acceptant même un poste de responsabilités. Le voici qualifié de réactionnaire et de «valet du capitalisme».

Ce prêtre aux cheveux gris possède un charisme évident pour s'adresser aux malades et accompagner les personnes âgées. On vient lui faire la remarque qu'il ne fait rien pour les jeunes de sa paroisse. Cet autre pasteur a le don d'animer des groupes de jeunes: au milieu d'eux il est accepté comme l'un des leurs, et peut ainsi faire réussir de nombreuses initiatives constructives. «Vous n'en avez que pour les jeunes et vous méprisez les plus âgés», lui dit-on avec amertume.

On pourrait ainsi multiplier les exemples à plaisir!

D'où nous vient donc cette incroyable manie de coller des étiquettes sur tous les humains qui croisent notre chemin? Pourquoi cette habitude invétérée qui nous pousse à porter des jugements péremptores sur chaque personne?

Peu importe, finalement! Le plus important c'est que Noël me rappelle que Dieu, lui, m'aime comme je suis. Il ne se soucie pas d'abord de savoir si je suis jeune ou âgé, de gauche, de droite ou du centre, citoyen-soldat ou pas. Il sait qu'il m'a créé à son image, pour que je devienne librement de plus en plus proche de cette vocation de fils de Dieu qu'il m'a donnée.

Et parce que Dieu m'aime comme je suis, avec mes qualités et mes défauts, je deviens, moi aussi, capable de m'accepter comme je suis, en sachant que je ne suis ni le plus fort, ni le plus beau, ni le plus malin, et que j'ai bien du chemin à faire pour répondre à l'appel qu'Il m'adresse. M'aimant ainsi moi-même, je deviens capable d'aimer mon prochain comme moi-même. Car si je ne m'aime pas, pauvre prochain...

Abbé Jean-Paul de Sury

Les conseils du médecin

Docteur Maurice Mamie



seul bon usage admissible des laxatifs.

Ceux-ci se divisent en trois grands groupes: 1. Les laxatifs salins, sulfate de soude, sulfate de magnésie, chlorure de magnésie. 2. Les laxatifs végétaux dont les plus courants sont le séné, la bourdaine, la rhubarbe, le cascara, l'aloès, dont l'effet est dû à la présence d'une substance à action laxative. 3. Les laxatifs chimiques non végétaux, phénolphthaléine ou autre.

Toutes ces substances ont une action comparable. D'une part elles excitent le péristaltisme et par conséquent accélèrent le transit intestinal. D'autre part, et c'est pour cela qu'elles peuvent devenir dangereuses, elles agissent en renversant le mouvement physiologique de l'eau et des sels minéraux qui y sont en solution — ceux-ci doivent être réabsorbés par la muqueuse intestinale — il s'ensuit une hypersécrétion de liquides dans la lumière intestinale d'où déperdition d'eau et de sels minéraux, entraînés par la diarrhée consécutive à la prise de laxatifs. Il en est de même pour l'huile de ricin. Des travaux récents ont pu démontrer que ces substances laxatives agissent de la

même façon, en mettant en branle les mêmes mécanismes biologiques cellulaires que la toxine produite par le vibron du choléra. On peut donc dire sans exagérer que l'on crée de la sorte un choléra médicamenteux.

La déperdition par les intestins sous la forme de selles diarrhéiques, ou à tout le moins riches en eau, de sels minéraux, n'est pas sans conséquences sur l'équilibre général de l'organisme. C'est ainsi que la déplétion en potassium provoque une atonie, une paresse intestinale et par conséquent aggrave la constipation, d'où la nécessité d'augmenter constamment la prise des laxatifs. Ce fait est d'observation courante en clientèle ambulatoire. De fil en aiguille, les patients en arrivent à prendre des quantités considérables de pilules laxatives et se trouvent au stade que l'on peut qualifier d'abus de laxatif. Ils deviennent les victimes de la maladie des laxatifs.

Ceux qui en arrivent à ce stade-là présentent un psychisme très particulier: ils se plaignent de ballonnements, de pesanteur, de gêne intestinale et doivent à tout prix avoir quelques selles diarrhéiques pour se sentir soulagés. Il s'agit d'une véritable toxicomanie avec état de dépendance vis-à-vis de

Du bon et du mauvais usage des laxatifs

Rappelons que la constipation ne doit presque jamais se traiter par de vrais laxatifs. L'administration de laxatifs ne peut être envisagée que de façon très épisodique, et surtout ne doit pas se prolonger au-delà de quelques jours. Cette règle restrictive représente le